

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

Nombre de conseillers

• en exercice	12
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

07 novembre 2023

Date d'affichage :

20 novembre 2023

Objet

tarif droit de place du  
camion burger

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 001-210103578-20231113-33\_23-DE



De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 13 novembre 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHERARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine, .

Absents excusés: BERTAND Benjamin, DA SILVA John, MARTINS DO REGO Samuel pouvoir à Gilles THOMASSET MÜLLER Julien

Secrétaire de séance :

M. DINGER Ramazan

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Madame Bordas de bénéficier d'un droit de place pour l'installation de son camion pour la vente de burger sur la place de l'Eglise. Il convient de fixer le coût de ce droit de place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE un coût annuel de :

- 300 € pour le droit de place

pour une installation par semaine sur la place de l'Eglise à partir du 1er octobre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les chèques correspondant à ce droit de place à l'article 7336 du budget général.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire  
Gilles THOMASSET

